

DECISION DU MAIRE N° 2022-25**Nature de l'acte : Décision****Objet : Actualisation des tarifs des prestations municipales de loisirs**

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'alinéa 2,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-47 du 29 juin 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire pendant la durée de son mandat, de fixer, dans la limite d'une revalorisation tarifaire annuelle de 5% les tarifs des prestations des services municipaux,

CONSIDERANT qu'en l'espèce il s'agit des temps périscolaires, accueils de loisirs, restauration et école de musique,

CONSIDERANT qu'il revient de réviser les tarifs communaux en tenant compte de la variation annuelle des indices de prix « Ensemble hors tabacs » de 2,8 % entre décembre 2020 et décembre 2021 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les tarifs sont fixés conformément aux tableaux joints à compter du 1^{er} septembre 2022.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision ; celle-ci sera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, après l'ensemble des formalités la rendant exécutoire.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Madame la Préfète de la Gironde aux fins du contrôle de légalité ;
- Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Martignas-sur-Jalle, le 19 juillet 2022,

Jérôme PEScina

Maire de Martignas-sur-Jalle

Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole



Annexe 1 : Tarifs des accueils périscolaires, de l'ALSH (mercredi et vacances scolaires), de la restauration scolaire et de l'étude surveillée

Annexe 2 : Tarifs de l'école de musique

ANNEXE 1 :

A compter du 1^{er} septembre 2022 - PRIX PAR SESSION ENFANT

	Accueil périscolaire par session Matin ou soir	ALSH Mercredis matins avec repas Période scolaire	ALSH Journée Mercredis et Vacances Scolaires	Restauration scolaire	Etude surveillée (tarif bimestriel de vacances à vacances, goûter compris)
Tranche 1 0 à 559 €	0,57 €	5,05 €	5,59 €	2,23 €	45,06 €
Tranche 2 560 € à 952 €	0,67 €	6,57 €	7,28 €	2,57 €	
Tranche 3 953 € à 1289 €	0,89 €	8,07 €	8,98 €	2,98 €	
Tranche 4 1290 € à 1681 €	1,11 €	10,09 €	11,20 €	3,46 €	
Tranche 5 1682 € à 2150 €	1,28 €	11,50 €	13,00 €	3,82 €	
Tranche 6 2151 € à 2803 €	1,45 €	12,92 €	14,65 €	4,14 €	
Tranche 7 A partir de 2804 €	1,57 €	14,09 €	15,70 €	4,39 €	

PRIX PAR REPAS ADULTE : 4,39 € (ancien prix 4,27 €)

ANNEXE 2 :A compter du 1^{er} septembre 2022 - ECOLE DE MUSIQUEFORMATION MUSICALE + INSTRUMENT – tarifs mensuelsInstrument 30 mn (1^{er} cycle) ou 45 mn (à partir du 2^{ème} cycle).

Un abattement de 15 % est appliqué pour le premier membre supplémentaire d'une même famille

Un abattement de 25 % est appliqué à partir du second membre supplémentaire d'une même famille

Une majoration de 20 % est appliquée à chaque ressortissant extérieur à la commune.

FORMATION MUSICALE + INSTRUMENT – tarifs mensuels	
Tranche 1 0 à 559 €	19,04 €
Tranche 2 560 € à 952 €	28,02 €
Tranche 3 953 € à 1289 €	50,42 €
Tranche 4 1290 € à 1681 €	61,67 €
Tranche 5 1682 € à 2150 €	65,75 €
Tranche 6 2151 € à 2803 €	69,73 €
Tranche 7 A partir de 2804 €	72,86 €

INSTRUMENT SEUL 30 mn – tarifs mensuelsInstrument 30 mn (1^{er} cycle) ou 45 mn (à partir du 2^{ème} cycle).

Un abattement de 15 % est appliqué pour le premier membre supplémentaire d'une même famille

Un abattement de 25 % est appliqué à partir du second membre supplémentaire d'une même famille

Une majoration de 20 % est appliquée à chaque ressortissant extérieur à la commune.

INSTRUMENT SEUL 30 mn – tarifs mensuels	
Tranche 1 0 à 559 €	12,33 €
Tranche 2 560 € à 952 €	17,92 €
Tranche 3 953 € à 1289 €	31,36 €
Tranche 4 1290 € à 1681 €	40,34 €
Tranche 5 1682 € à 2150 €	42,09 €
Tranche 6 2151 € à 2803 €	45,89 €
Tranche 7 A partir de 2804 €	47,06 €

PRESTATIONS ANNEXES – tarifs mensuels

Une majoration de 20 % est appliquée à chaque ressortissant extérieur à la commune.

PRESTATIONS ANNEXES – tarifs mensuels	
Ensemble (orchestre ou chorale)	11,19 €
Eveil Musical ou Formation Musicale	32,50 €
Instrument seul 45 mn	50,42 €
Instrument seul 1 heure	67,24 €

Les ensembles (orchestre ou chorale) sont non payants si l'élève a déjà une prestation payante à l'école de musique.